

DRH
BC

mis en ligne le 02/02/2023

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 janvier 2023

CM20230130-06

RESSOURCES HUMAINES

Vacations au Service Culture – Musée du Chablais

Madame WAINHOUSE, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les crédits de personnels inscrits au budget en cours,

Considérant que l'étude Premier Empire menée en 2021 pour le compte de la Ville de Thonon-les-Bains a confirmé l'intérêt historique et esthétique des pièces de la collection,

Considérant que le musée du Chablais a programmé une exposition Premier Empire en 2024 et qu'il est donc nécessaire de nommer un commissaire de ladite exposition,

Considérant que les collectivités locales ont la faculté de faire appel à des vacataires lorsque les conditions d'emploi suivantes sont réunies :

- recrutement pour un acte déterminé,
- recrutement de manière discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- rémunération à l'acte,

Le/la co-commissaire scientifique de l'exposition en lien étroit avec la co-commissaire générale et responsable des musées aura pour missions :

- Définition du concept de l'exposition et rédaction du synopsis ;
- Élaboration de la liste des œuvres à exposer ;
- Rédaction des supports de médiation pour l'approche scientifique susceptibles d'être remaniés si besoin par la co-commissaire générale dans l'objectif de répondre à l'attente des publics du musée ;
- Recherches et propositions de ressources documentaires ou médias : images, vidéos, supports multimédias... ;
- Relecture scientifique pour les documents suivants : dossier de présentation, dossier de presse, bon à tirer des supports de médiation ;
- Communication autour du projet d'exposition auprès du réseau professionnel du / de la co-commissaire scientifique ;
- Réalisation d'une visite-formation pour l'équipe du musée au lancement de l'exposition ;
- Réalisation d'une conférence dans le cadre de la programmation culturelle annuelle du Musée du Chablais ;
- Conseils et préconisations pour la présentation des œuvres dans le parcours muséographique (soclage et accrochage) dans le respect des règles de conservation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'ouvrir un poste de vacataire pour la période comprise entre le 1^{er} février 2023 et le 30 novembre 2024, qui pourra, selon le besoin exprimé et concerté au préalable avec le service pour mener à bien la mission confiée, exécuter entre 1 et 6 vacations hebdomadaires, dans la limite de 128 h en 2023 et 44 h en 2024,
- de fixer à 4 h le temps d'une vacation,

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE



VILLE DE THONON-LES-BAINS

**Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de THONON-LES-BAINS**

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans le Grand Salon, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Arnaud BERAST.

Absents excusés :

M. Patrick TISSUT, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Jean-Louis ESCOFFIER.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Patrick TISSUT	à	M. Gérard BASTIAN
M. René GARCIN	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Deborah VERDIER	à	M. Philippe LAHOTTE
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame Nicole JAILLET.

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

- de fixer le montant de la rémunération de la vacation au taux de 59,08 € bruts. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'N. JAILLET', is written over a large, dark, oval-shaped scribble.

Nicole JAILLET

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.